ÉVALUATION DES BESOINS

Le Pacte mondial offre un panorama à 360 degrés des migrations internationales, qui part du principe que l'adoption d'une démarche globale est nécessaire afin d'optimiser l'ensemble des avantages de la migration, tout en tenant compte des risques et des difficultés auxquels elle donne lieu pour les personnes et les communautés des pays d'origine, de transit et de destination. Conformément à cette vision à 360 degrés, les objectifs du Pacte mondial couvrent de nombreux sujets dans tous les secteurs.

L'évaluation des besoins vise à identifier les objectifs du Pacte mondial qui portent sur les questions les plus importantes et pour lesquelles les besoins sont les plus criants. Il n'est pas toujours possible d'aborder les 23 objectifs du Pacte mondial en même temps, et tous les objectifs ne présentent pas le même intérêt dans tous les contextes. Parallèlement, et conformément à la vision à 360 degrés du Pacte mondial, ces 23 objectifs sont étroitement liés et ne doivent pas être considérés isolément. Les mesures prises concernant un objectif du Pacte mondial auront des incidences connexes sur d'autres objectifs. C'est pourquoi il ne faut pas décider de mettre en œuvre un ou plusieurs objectifs du Pacte mondial sans les avoir tous examinés dans le détail lors de l'évaluation des besoins. À terme, tous les objectifs devront avoir été traités.



L'évaluation des besoins consiste à identifier les objectifs du Pacte mondial appelant une action immédiate et à assurer la coordination avec d'autres processus. Avant de commencer, réfléchissez aux questions d'orientation ci-après et à l'axe principal de votre approche. Examinez les actions ou outils proposés et notez ceux qui présentent un intérêt particulier. Utilisez la liste de vérification donnée à la fin de cette étape pour vous aider dans votre travail.

QUESTIONS D'ORIENTATION

- 1. Quelles grandes questions de gouvernance des migrations devraient être abordées dans votre pays, et pourquoi ?
- 2. Quels sont les besoins les plus importants liés à la gouvernance des migrations aux niveaux national, régional et local?
- 3. Les questions et les besoins diffèrent-ils d'une région ou d'un territoire à l'autre de votre pays ?
- 4. Quels sont, selon les migrants présents dans votre pays, leurs plus grands besoins ?
- 5. Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles vos ressortissants se heurtent lorsqu'ils migrent ?
- 6. Quelles sont les principales possibilités d'amélioration de la gouvernance des migrations ?
- 7. En réfléchissant aux mesures de gouvernance des migrations que votre gouvernement a prises par le passé, quelles sont celles qui ont fonctionné et celles qui n'ont pas fonctionné ? Qui en a bénéficié et qui a été laissé pour compte ?
- 8. Quelles sont les principales questions de gouvernance des migrations qui pourraient se poser au cours des cinq prochaines années, tant au niveau national que local ? et au cours des cinq années suivantes ?
- 9. Comment les besoins des migrants évoluent-ils pendant une pandémie mondiale telle que celle de la COVID-19 ou d'autres crises mondiales, régionales ou nationales ?
- 10. Comment vos politiques et processus de gouvernance des migrations ont-ils dû être adaptés en raison de la COVID 19 ? Lesquelles de ces mesures devraient être maintenues ou élargies ?

ACTION 1

IDENTIFIER LES OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL APPELANT UNE ACTION IMMÉDIATE

1. Cartographier les tendances et préoccupations en matière de migration.

Cette cartographie doit être étayée par des données chaque fois que possible. Identifier les lacunes des données existantes en ce qui concerne des objectifs spécifiques du Pacte mondial. Cette cartographie doit également comprendre une évaluation des besoins et des droits des migrants, en particulier les migrants en situation de vulnérabilité et ceux qui ont tendance à être laissés pour compte ou sont invisibles. Elle doit s'appuyer sur le processus de consultation ainsi que sur les données existantes et d'autres ressources. Étant donné que beaucoup de données sur les migrations présentent de nombreuses lacunes, notamment en ce qui concerne la situation des migrants dépourvus de documents au regard des droits de l'homme, il ne sera sans doute pas suffisant de procéder uniquement à une cartographie des données.

2. Organiser des consultations à plusieurs niveaux et avec plusieurs parties prenantes.

Les consultations doivent répondre à une série de critères décrits dans l'outil 2 : Critères pour les consultations multiniveaux et multipartites.

Les outils suivants peuvent faciliter le processus de consultation : Outil 3 : Guide de discussion sur l'évaluation

des besoins et Outil 4 : Principes relatifs à l'évaluation des besoins.

Lors du processus de consultation et d'évaluation des besoins, les États peuvent choisir d'adopter une approche centrée sur les objectifs du Pacte mondial ou un axe thématique, ou encore trouver un moyen de combiner les deux approches, tout en gardant à l'esprit les dix principes directeurs du Pacte mondial. L'outil 3 propose des questions pour faciliter l'adoption de ces approches du processus de consultation.

Une approche du processus de consultation centrée sur les objectifs du Pacte mondial consiste à mener une discussion sur des objectifs précis et les actions connexes énoncés dans le Pacte afin d'étudier les besoins dans un contexte donné.

Avantages

Permet aux acteurs de rester concentrés sur le champ d'application du Pacte mondial. Favorise une meilleure connaissance de la teneur du Pacte mondial.

Désavantages

Peut limiter l'identification de questions thématiques relatives à la migration et leur examen plus vaste. Peut entraver l'adoption d'une approche plus cohérente selon laquelle pour faire avancer une question importante, il est nécessaire de prendre une mesure qui se rapporte à plusieurs objectifs.

Une approche thématique consiste à mener une discussion sur de vastes questions de migration, puis à identifier les objectifs du Pacte mondial et les actions connexes qui se rapportent à ces questions.

Avantages

Permet aux acteurs de mener une réflexion large et ouverte sur des questions de migration importantes et de constater que des mesures concernant plusieurs objectifs peuvent être nécessaires pour s'atteler aux questions prioritaires.

Désavantages

Étant donné que les 23 objectifs du Pacte mondial touchent à de nombreux sujets et secteurs, des thèmes essentiels liés à la gouvernance des migrations risquent de ne pas être abordés si chacun des objectifs n'est pas soigneusement examiné.

3. Aligner le processus d'évaluation des besoins et les consultations sur les principes directeurs du Pacte mondial.

Les ressources suivantes fournissent des orientations sur les principes du Pacte mondial relatifs à l'approche fondée sur les droits de l'homme, à l'approche soucieuse de la problématique femmes-hommes et à l'approche adaptée aux besoins des enfants :

Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi : Guide pratique sur la collaboration efficace de l'État avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme (OHCHR, 2016). Disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx.

-) Handbook on National Human Rights Plans of Action (OHCHR, 2002). Disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx.
- > Principles and Guidelines, supported by practical guidance, on the human rights of migrants in vulnerable situations (OHCHR et GMG). Disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx.
-) Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales (OHCHR). Disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx.
- > Guide pour une mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations soucieuse des sexospécificités (ONU-Femmes, 2021). Disponible à l'adresse https://www.unwomen.org/fr.
-) Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent (OIT, 2008). Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm.
-) Guidance for assessing the situation of children on the move in a national context (UNICEF). Disponible à l'adresse https://www.unicef.org/fr.
-) Guidelines on Adolescent Participation and Civic Engagement (UNICEF). Disponible à l'adresse https://www.unicef.org/fr.
- > Portail de l'approche fondée sur les droits de l'homme (Groupe de travail sur les droits de l'homme du GNUD). Disponible à l'adresse https://hrbaportal.org.

- 4. Synthétiser les discussions et les résultats des consultations organisées de manière à rendre compte avec exactitude de l'éventail des points de vue et contributions recueillis et communiquer ce résumé aux participants.
- 5. Décider conjointement des objectifs du Pacte mondial sur lesquels se concentrer pour une action immédiate, sur la base du processus de consultation et de l'évaluation des besoins.



Les consultations doivent :

Assurer une inclusion horizontale : associer différents ministères à tous les niveaux de gouvernement, en accordant une attention particulière aux acteurs gouvernementaux qui ne participent généralement pas à la prise de décisions ayant une incidence sur les migrants et leur famille.

Assurer une inclusion verticale : associer les parties prenantes qui participent à la mise en œuvre des plans nationaux et locaux et des stratégies intergouvernementales pertinentes, notamment les organisations de la société civile, les groupes de migrants et d'autres acteurs non gouvernementaux.

Se tenir dans un environnement sûr et favorisant les échanges.

Être souples: La plupart des consultations devraient se tenir en personne avec des groupes d'acteurs, mais si nécessaire, les pouvoirs publics devraient permettre des consultations individuelles avec certains acteurs; lorsqu'une consultation en personne n'est pas possible, les États devraient recueillir les contributions dans le cadre d'entretiens ou de déclarations écrites.

Être axées sur les besoins et les droits des migrants.

Tenir compte des difficultés rencontrées et des succès enregistrés par le pays en matière de gouvernance des migrations, et en particulier des différences possibles d'une région à l'autre du pays.

Viser à identifier les objectifs spécifiques du Pacte mondial qui tiennent compte des besoins et des droits des migrants ainsi que des besoins du pays en matière de gouvernance des migrations.

Viser à déterminer comment les principes directeurs du Pacte mondial seront mis en œuvre.

Évaluer les capacités et les ressources du gouvernement à tous les niveaux de gouvernance.

Associer des représentants de l'organisme statistique compétent afin que les questions relatives aux données critiques, au suivi et à l'évaluation puissent être prises en compte.



Guide de discussion sur l'évaluation des besoins

Questions D'orientation

QUESTIONS THÉMATIQUES GÉNÉRALES

Quels domaines liés à la migration* posent le plus de difficultés dans le pays ?



Quels domaines liés à la migration offrent le plus de possibilités dans le pays ?



Quels sont les domaines liés aux droits et aux besoins des migrants les plus urgents? Quels sont ceux qui risquent d'être délaissés?



Quels objectifs du Pacte mondial semblent tenir compte des difficultés, des possibilités et des besoins identifiés ci-dessus?



Comment les principes directeurs du Pacte mondial peuvent-ils être appliqués pour tenir compte des difficultés, des possibilités et des besoins identifiés ci-dessus ?



*Exemples de domaines liés à la migration : accès des migrants aux services ; pratiques de gouvernance des frontières fondées sur les droits ; fin de la détention d'immigrants ; prise en compte des besoins des femmes, des enfants et des jeunes migrants, travail décent pour les migrants.

QUESTIONS CONCERNANT SPÉCIFIQUEMENT LES OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL

Pourquoi cet objectif du Pacte mondial est-il important?



Comment peut-on appliquer cet objectif du Pacte mondial pour remédier aux difficultés de gouvernance des migrations à l'échelle locale et nationale ?



En quoi la mise en œuvre de cet objectif du Pacte mondial permettrait-elle de tenir compte des besoins et des droits des migrants ?



Quelles sous-questions de gouvernance des migrations appelant l'attention des autorités locales/nationales relèvent de cet objectif ?



Comment les questions de migration liées à cet objectif du Pacte mondial pourraient-elles évoluer au cours des cinq prochaines années ? Et au cours des dix prochaines années ?



Comment les questions de migration liées à cet objectif du Pacte mondial ont-elles évolué pendant la pandémie de COVID-19? Qu'avez-vous appris sur les moyens permettant de faire face aux effets de futures pandémies mondiales potentielles ou d'autres perturbations majeures de la migration?



Quelles seraient les principales difficultés posées par la mise en œuvre de cet obiectif ?



De quelle manière les principes directeurs du Pacte mondial sont-ils liés à cet objectif ? Comment les principes directeurs peuvent-ils éclairer l'approche de la mise en œuvre de cet objectif compte tenu du contexte national ?

Quelles ressources seraient nécessaires pour atteindre cet objectif du Pacte mondial ?

Comment cet objectif du Pacte mondial s'articule-t-il avec les plans d'action locaux et nationaux pertinents, notamment les plans de développement et les plans de riposte à la COVID-19?

QUESTIONS RÉCAPITULATIVES

Y a-t-il d'autres questions de gouvernance des migrations ou des questions liées aux droits et aux besoins des migrants qui devraient être examinées et ne sont pas reflétées dans les objectifs choisis ?

Si oui, comment ces questions pourraient-elles être prises en compte ?

Y a-t-il des questions de gouvernance des migrations propres à la COVID-19 qui ne sont pas clairement exprimées dans les objectifs du Pacte mondial ?

Par exemple, la difficulté de trouver un équilibre entre les restrictions de mobilité nécessaires pour des raisons de santé publique et la nécessité de veiller à ce que les États continuent à assumer les responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne la protection et les droits de l'homme des migrants (en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, comme les migrants irréguliers pendant une pandémie mondiale).



Principes relatifs à l'évaluation des besoins

APPLICABILITÉ

Identifier les objectifs du Pacte mondial qui présentent un intérêt particulier pour les contextes national et infranational, en tenant compte de la situation du pays en matière de gouvernance des migrations, ainsi que des droits et des besoins des migrants. Réfléchir soigneusement à la manière dont chaque objectif du Pacte mondial pourrait être mis en œuvre conformément aux principes directeurs du Pacte.

LIENS

Dans la mesure du possible, relier explicitement les objectifs du Pacte mondial aux plans, stratégies et mécanismes pertinents, tels que les analyses communes de pays, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le Programme 2030 et les activités des mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi qui systématisent l'élaboration des rapports destinés aux mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme.

IMPACT

Identifier les domaines de la gouvernance des migrations dans lesquels il serait particulièrement difficile de progresser, et ceux où cela aurait un impact largement positif sur les migrants, la réalisation de leurs droits et la prise en compte de leurs besoins, en portant une attention spéciale aux migrants qui risquent d'être laissés pour compte. Examiner les synergies possibles et les compromis éventuels entre les objectifs sélectionnés et d'autres objectifs.

CONSIDÉRATIONS FUTURES

Examiner les besoins et les scénarios possibles du pays en matière de gouvernance des migrations au cours des cinq à dix prochaines années, en tenant compte de la manière dont la situation et les besoins des migrants pourraient évoluer au cours de cette période.

IDENTIFICATION DES CONTRAINTES

Identifier et examiner tous les défis ou les contraintes qui pourraient compromettre la réussite de la mise en œuvre. Examiner de manière réaliste la capacité du pays à atteindre les différents objectifs du Pacte mondial et à intégrer les principes directeurs de celui-ci pendant la mise en œuvre.

ACTION 2

ASSURER LA COORDINATION AVEC D'AUTRES PROCESSUS

Il est essentiel de veiller à la cohérence avec d'autres processus pertinents et d'obtenir l'adhésion des acteurs gouvernementaux compétents pour mettre en œuvre avec succès le Pacte mondial.

- 1. Identifier d'autres processus présentant un intérêt pour la mise en œuvre du Pacte mondial, tels que les processus de mise en œuvre du Programme 2030, les plans nationaux sur des questions relatives à la migration comme le développement, la non-discrimination, le logement ou la réduction de la pauvreté, et les stratégies intergouvernementales sur la santé, l'éducation, la protection de l'enfance ou d'autres domaines. Les plans de riposte et de relèvement face à la COVID-19 doivent également être examinés avec soin.
- 2. Examiner la liste des objectifs sélectionnés du Pacte mondial avec les organes chargés de la mise en œuvre des processus pertinents identifiés et avec les acteurs des secteurs concernés tels que la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, l'aide sociale, le travail et la justice, que ces secteurs disposent ou non de leurs propres processus nationaux. Cela contribuera à promouvoir la cohérence horizontale.
- **3.** Organiser un atelier de validation pour permettre aux acteurs gouvernementaux compétents d'approuver les objectifs du Pacte mondial sélectionnés.
- 4. Communiquer les résultats de l'atelier de validation à tous les acteurs concernés.



- Cartographier les tendances et les préoccupations en matière de migration.
- Organiser des consultations à plusieurs niveaux et avec plusieurs parties prenantes dans le cadre du processus d'identification des objectifs du Pacte mondial devant être mis en œuvre.
- Consulter différents outils d'évaluation des besoins pour faciliter des consultations qui remplissent les critères suggérés et répondent aux objectifs visés.
- Veiller à la conformité avec la vision et les principes directeurs du Pacte mondial, notamment l'attachement aux approches fondées sur les droits de l'homme, sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes et sur l'adaptation aux besoins des enfants.
- Synthétiser les discussions et les résultats des consultations multiniveaux et multipartites organisées mentionnées ci-dessus.
- Sur la base de ce qui précède, décider des objectifs du Pacte mondial sur lesquels votre pays se concentrera à des fins de mise en œuvre.

- Identifier d'autres processus présentant un intérêt pour la mise en œuvre du Pacte mondial (par exemple, les processus de mise en œuvre du Programme 2030, le plan national de réduction de la pauvreté et les stratégies intergouvernementales relatives à la santé, à l'éducation, à la protection de l'enfance, etc.).
- Examiner la liste des objectifs du Pacte mondial sélectionnés avec les organes chargés de la mise en œuvre de ces autres processus et les secteurs concernés (par exemple, la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, l'aide sociale, le travail et la justice).
- Organiser un atelier de validation pour permettre aux acteurs gouvernementaux compétents d'approuver les objectifs du Pacte mondial sélectionnés.
- Communiquer les résultats de cet atelier de validation à tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux compétents.